



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

RAPPORT DE JURY

CRPE

- Session 2016 -

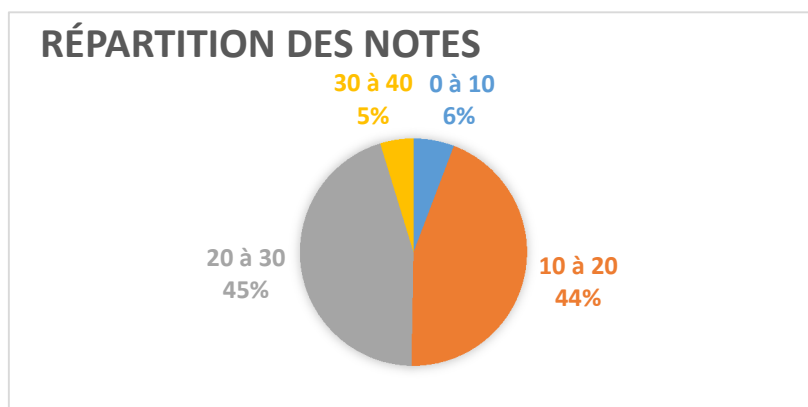
EPREUVES D'ADMISSIBILITE

1^{ère} épreuve écrite : FRANCAIS

4625 candidats étaient inscrits à la session 2016 du CRPE, selon la répartition suivante : 51 au concours interne (public), 1324 au concours externe (public), 163 externe (privé), 25 en occitan, 60 au 3^{ème} concours (privé). **1623 candidats ont passé l'épreuve de français.**

1- Résultats obtenus dans l'Académie

La moyenne des **1623 copies corrigées a été de 19,75/40**, une moyenne sensiblement équivalente à celle de la session 2015. Les notes s'échelonnent de 0 à 37,75. La note 0 a été attribuée à trois copies blanches. Si l'on examine la répartition des notes (cf. graphique ci-dessous), on peut constater **que 6% des copies ont été sanctionnées par une note éliminatoire (inférieure ou égale à 10/40)**, et que la moitié des copies a obtenu la moyenne (20/40).



25% des copies ont obtenu une moyenne de 16 à 20 sur 40, tandis que 26% ont eu une moyenne comprise entre 20 et 24.

Une analyse plus fine des résultats (cf. tableau) souligne que **la troisième partie de l'épreuve, « l'analyse de supports d'enseignement » est la moins réussie**, puisque la moyenne n'est que de 5/13.

Partie 1	Question relative aux textes proposés	5,65 / 11
Partie 2	Connaissance de la langue	5,57/11
Partie 3	Analyse de supports d'enseignement	5/13
Maîtrise de la langue (portant sur l'ensemble de la copie)		3,43/5

2-Remarques générales

Si la présentation de la plupart des copies est correcte, le jury insiste néanmoins sur la nécessité de **proposer un document soigné** afin d'en favoriser la lisibilité : qualité de la graphie, une encre suffisamment foncée, une copie aérée, numérotée correctement.

Du point de vue de l'expression, les copies ont dans l'ensemble montré une maîtrise correcte de la langue. On a déploré cependant, çà et là, une insuffisante précision en ce qui concerne le lexique, quelques confusions malheureuses («*luxe*»/ «*luxure*» confondus dans plusieurs copies), des fautes d'accord qui pourraient être évitées. La rigueur est aussi de mise lorsqu'il s'agit de recopier sans faute, en les soulignant, le titre des œuvres.

Enfin, quelques rares copies ont, de manière regrettable, servi de tribune à leurs auteurs. Tel candidat, qui ne semble pas avoir tout à fait compris les documents, profite de la première partie pour dénoncer le « *cadre embourgeoisé* » que serait le musée, « *qui tient en marge de son monde toute une frange de la population* ». Tel autre confond copie et lettre de motivation : la seconde partie, non traitée faute de connaissances, est l'occasion de dérouler ses propres qualités. Ce type de développement est bien évidemment à proscrire.

3-Analyse des trois parties de l'épreuve

Première partie : Question relative aux textes proposés

La première partie invite les candidats à produire une réponse, construite et rédigée, à une question portant sur un ou plusieurs textes littéraires ou documentaires. Le corpus proposé cette année était composé de quatre documents : un extrait d'un roman d'Émile ZOLA, *L'Assommoir*, 1877, un extrait théâtral de Jean-Michel RIBES, *Musée haut, musée bas*, 2004, enfin deux textes documentaires, écrits par des conservateurs de musée, celui de Jean CLAIR, *L'hiver de la culture*, 2011, et celui de Dominique de FONT-RÉAULX, « De l'émerveillement au musée », extrait de *Mythes fondateurs, d'Hercule à Dark Vador* (2015). On demandait aux candidats de traiter la question suivante : « *Quels regards les auteurs de ce corpus portent-ils sur l'institution muséale ?* ».

Les attentes du jury étaient les suivantes :

➤ Une réponse structurée

La plupart des commissions soulignent que les candidats ont proposé un développement organisé. La plupart ont proposé un plan binaire (Critique positive/négative des musées), qui n'était pas nécessairement le plus pertinent, car il laissait de côté certains éléments importants. Les introductions sont souvent complètes –thème, présentation des textes, formulation de la problématique, annonce du plan. Elles sont parfois trop développées, tendant à présenter trop longuement les textes (inutile par exemple de préciser les éditeurs ou de proposer un résumé trop circonstancié), ou à anticiper le contenu du développement. On rappelle que les différentes parties du développement ont tout à gagner à être disposées en alinéas. Enfin, la conclusion ne doit pas être négligée ou oubliée : elle propose une réponse brève à la question posée.

➤ La prise en compte de la problématique

La question posée était la suivante : « *Quels regards les auteurs de ce corpus portent-ils sur l'institution muséale ?* ». Rien n'interdit, bien au contraire, aux candidats de la reformuler, montrant ainsi qu'ils ont compris la problématique. Le jury attendait des candidats qu'ils prennent en compte les termes-clés : celui « *d'institution muséale* » ; les quatre textes évoquaient des musées ; l'expression conduisait les candidats à s'intéresser au musée en tant que lieu officiel, mettant à disposition d'un public un patrimoine (ici artistique), et associé à un certain nombre de valeurs et de fonctions (historique, esthétique, civilisatrice...). Le terme « regards » renvoyait au point de vue des quatre auteurs sur « l'institution muséale », qu'il fallait distinguer de celui des personnages dans les textes 1 (les invités de la noce dans *L'Assommoir*) et 2 (le conservateur et les employés du Louvre). Le manque de rigueur dans la prise en compte de la problématique conduit à proposer des éléments sans pertinence. On conseillera aussi aux candidats de veiller à articuler les arguments à la question posée.

➤ La compréhension, l'exploitation et la confrontation pertinente des textes

On demande aux candidats de trouver des éléments de réponse dans les textes. La compréhension et l'interprétation des documents sont donc impératives. Il est à noter que certains candidats n'ont pas suffisamment réfléchi au genre des documents : s'il était relativement facile de déterminer le point de vue des auteurs dans les textes 3 et 4, les textes de fiction ont soulevé davantage de difficultés : le texte de J.M. Ribes n'a pas été toujours bien compris –notamment l'opposition nature/culture- et souvent trop peu exploité. L'ironie de Zola, quant à elle, n'a parfois pas été perçue, et ce texte a fait l'objet de contresens : certaines copies suggérant que Zola se livrait à une critique du musée et des œuvres exposées. On conseille donc aux candidats de prendre le temps de repérer le genre et les caractéristiques des textes afin d'éviter approximations, contresens et éléments de réponse non pertinents.

Si quelques copies n'échappent pas au défaut du « catalogue », la plupart ont tenté de confronter les quatre textes. Les citations sont bien sûr les bienvenues, à condition de ne pas se substituer aux arguments. Enfin, point positif, la paraphrase a été souvent évitée.

Seconde partie : Connaissance de la langue

Les quatre questions posées aux candidats ne comportaient pas de difficulté majeure et correspondaient au niveau exigible des connaissances d'un candidat au Diplôme National du Brevet. Une question portait sur l'orthographe de « nudité », beaucoup de candidats n'ont pas su rappeler la règle de la finale en [te] des noms féminins. En grammaire, les candidats devaient identifier la nature et la fonction de termes ou d'expressions, ainsi que la nature de « qu' ». En conjugaison, ils étaient invités à repérer les verbes à la voix passive et à manipuler des formes verbales (passage de la voix passive à la voix active), à analyser des verbes conjugués (mode, temps, personne, voix), ainsi qu'à donner leur infinitif. Enfin une question de morphologie portait sur le terme « civilisation », dont beaucoup de candidats n'ont pas repéré la double suffixation. Les commissions ont souligné d'une part

des connaissances très lacunaires, notamment en conjugaison, et d'autre part, la relative absence de réflexion sur le fonctionnement de la langue (l'opposition passif/actif par exemple).

A noter : en fonction des questions, le candidat peut adopter la présentation qu'il juge la plus adéquate et la plus claire, et opter pour un tableau par exemple.

Troisième partie : Analyse de supports d'enseignement

Le support d'enseignement proposé consistait en une « séance de littérature » proposée par un enseignant à une classe de CM1. Les documents mis à disposition étaient la fiche de préparation du professeur et un extrait de l'album *Un bleu si bleu*, de Jean-François Dumont. Quatre questions étaient proposées aux candidats. Bien qu'à traiter indépendamment, ces quatre questions s'enchaînaient de manière à passer de l'analyse critique du support à la proposition d'alternatives didactiques et pédagogiques.

Les deux premières questions invitaient le candidat à **analyser** la détermination des objectifs et enjeux de la séance (question 1) et la démarche pédagogique (question 2). Les commissions ont souligné la difficulté de nombreux candidats à adopter une démarche véritablement critique vis-à-vis de la séance d'enseignement ; ceux-ci se sont contentés de décrire sans oser en souligner les défauts ou bien n'ont pas perçu que la séance décrite ne mettait pas en œuvre un enseignement explicite de la compréhension et de l'interprétation d'un texte littéraire. On a pu trouver cependant, dans les meilleures copies, des analyses très fines, clairement exprimées, nourries d'apports didactiques et pédagogiques et appuyées sur des références aux textes officiels.

Les questions suivantes demandaient au candidat de **proposer** d'« autres modalités d'exploitation du texte » (question 3), puis des prolongements après avoir analysé la pertinence du travail interdisciplinaire proposé (question 4). Là encore, les candidats les mieux préparés ont su proposer et justifier des dispositifs pédagogiques pertinents – Débats interprétatifs, articulation écriture/lecture etc.- . En ce qui concerne les prolongements interdisciplinaires, certains candidats ont pu mettre en évidence une culture personnelle dans le domaine de la peinture – le « bleu » de Klein par exemple- ou de l'histoire des arts en imaginant des parcours de découverte et/ou de pratique artistique stimulants.

Certains candidats ont été mis en difficulté, faute de suffisamment maîtriser les notions de « modalités d'exploitation » et d' « interdisciplinarité ». Ils ont ainsi égrené des exercices d'orthographe ou de lexique et n'ont pas perçu la nécessité de concevoir une démarche alternative à celle proposée dans le sujet (question 3). L'interdisciplinarité a parfois été réduite à l'évocation d'une « visite au musée », sans justification. Cette dernière question a souvent été traitée trop rapidement.

Il est important que les candidats comprennent les attendus de l'épreuve et tirent parti des connaissances acquises en formation. Cette troisième partie invite en effet les candidats à se projeter dans le métier de professeur, en réfléchissant en termes d'objectifs didactiques, de choix et d'exploitation de supports, de conduite de séance.

4-Conclusion et préconisations

L'épreuve de français rénovée (*arrêté du 19 avril 2013 paru au JO n° 0099 du 27 avril 2013*) connaît sa troisième année, et l'on a pu constater un progrès en ce qui concerne la première partie : les candidats perçoivent mieux les attendus et les enjeux de l'épreuve. Le jury leur conseille de se montrer davantage attentifs aux termes de la problématique, qui oriente la lecture, ainsi qu'à la nature des textes proposés et leur compréhension.

En ce qui concerne la seconde partie, les lacunes grammaticales restent préoccupantes, il est nécessaire que les candidats rafraichissent leurs connaissances et fassent preuve de rigueur, adossée à une compréhension du fonctionnement de la langue. Cette maîtrise permettra de traiter cette partie sans perdre de temps, tout en assurant une bonne prestation.

Enfin, pour pouvoir mener à bien la troisième partie, on a pu montrer la nécessité d'une préparation solide qui assure au candidat une méthodologie qui s'appuie sur des apports théoriques, didactiques et littéraires. Ceci est susceptible de permettre au candidat de développer une réactivité précieuse dans une épreuve où la gestion du temps est aussi un facteur de réussite.

L. CICLAIRE, IA-IPR de lettres

2ème épreuve écrite : MATHÉMATIQUES

Textes officiels

Le texte officiel de référence est un arrêté du 19 avril 2013

La nouvelle épreuve comprend 3 parties :

Un problème sur 13 pts, des exercices indépendants sur 13 pts et une partie didactique sur 14 pts.

Les qualités attendues sont clairement exprimées : « s'engager dans un raisonnement, et le conduire et l'exposer de manière rigoureuse ».

La capacité « rechercher, extraire et organiser l'information utile », qui est une capacité du socle commun est attendue, en particulier dans la partie problème.

Dans la partie 2, il peut y avoir des exercices qui posent des questions didactiques.

Enfin, dans la partie 3, le but est de s'assurer de la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement.

Il est à noter que le texte prévoit une note éliminatoire à 5 sur 20 (ou 10/40).

D'autre part, 2 points maximum ont été attribués pour la qualité de la maîtrise de la langue, et en particulier la syntaxe.

Sujet 2016

Considérations générales

Le sujet qui correspond à une épreuve de 4 heures demandait un bon niveau de connaissance global.

Il touche à de très nombreuses parties des programmes : statistique, probabilité, fonction, calcul algébrique, géométrie plane, raisonnement, décimaux, proportionnalité, grandeurs et mesures, raisonnement...

Contrairement aux sessions précédentes, il s'appuie beaucoup plus sur des situations contextualisées en cohérence avec les évolutions des programmes.

La première partie s'appuie sur le fonctionnement de l'objectif d'un appareil photo. Cet exercice est particulièrement intéressant et d'un niveau de complexité variable.

La deuxième partie est constituée de 3 petits problèmes simples traitant de chapitres différents (probabilités, statistiques calcul algébrique) et d'un Vrai Faux.

L'exercice sur les probabilités partant de la situation de jeu « le cochon qui rit » était difficile et n'a pas été bien réussi. Par contre, l'exercice sur les statistiques comportait certaines questions très élémentaires.

La troisième partie, didactique traitée d'une situation sur les décimaux qui a bien montré les « failles » de certains candidats dans ce domaine crucial de l'apprentissage des élèves à l'école primaire. La deuxième situation traite la notion d'aire qui est aussi une notion « très sensible », au vu des difficultés de compréhension des élèves dans ce domaine.

Les six nouvelles compétences « travaillées » (mathématiques) des programmes à venir « chercher, modéliser, représenter, calculer, raisonner, communiquer » sont bien testées dans ce sujet, et ceci dans des équilibres satisfaisants.

Ceci rend ce sujet particulièrement intéressant. Il devrait permettre aux nouveaux candidats de bien s'exercer et de bien comprendre les attentes de cette épreuve de mathématique.

Partie 1

La première partie, mathématiques, repose sur une situation de focale d'objectif permet d'illustrer le fonctionnement d'un appareil photo.

Les questions posées sont des lectures graphiques dans la partie A (questions simples et plutôt bien réussies).

Dans la partie B, c'est un travail sur une formule qui a été réussi de manière satisfaisante, sauf exception.

Dans la partie C, on retrouve la géométrie plane (« Thalès ») où les justifications ont été insuffisantes dans la question 1. Enfin, la détermination d'une formule par un maniement algébrique avec 4 variables a semblé difficile (trop abstrait ? ou trop technique ?) pour beaucoup de candidats.

La rigueur dans l'utilisation des concepts ainsi que la rédaction s'avèrent parfois très perfectibles. On retrouve encore cette année dans les copies des formules erronées et donc à proscrire telles que : « des segment égaux », « des milieux de droites », « des longueurs perpendiculaires »...

Partie 2

L'exercice 1 portait sur les statistiques. De très nombreuses questions sont très simples et les candidats ont presque tous obtenu le maximum. Par contre, la question 1c (sur la médiane) a révélé que celle-ci n'était pas assimilée par beaucoup de candidats, certains confondant moyenne et médiane !

L'exercice 2 portait sur les probabilités en partant de la situation de jeu « le cochon qui rit ».

L'idée de partir d'une situation de jeu connue est très intéressante. La règle est cependant compliquée quand il s'agit de la « modéliser ». Ceci a amené des questionnements volontairement simplifiés pour éviter des incompréhensions mais qui ont peut-être gênés certains candidats. Le calcul des probabilités avec des épreuves répétées et de surcroît le lancer de 2 dès n'était pas très simple. Il n'est pas surprenant, pour toutes ces raisons, que la réussite ait été faible. Beaucoup de candidats se sont contentés de réponses « lapidaires » du type « non », ce qui bien sûr ne pouvait pas constituer une réponse très argumentée.

« Nous avons deux dés de 6 faces soit 12 possibilités pour (1,1) », ce qui conduit à une probabilité de $\frac{2}{12}$, trouvé dans des copies, illustre le long chemin à parcourir pour ces candidats.

L'exercice 3 portait, lui aussi, sur une situation contextualisée, un télésiège. Or ici, aucune modélisation n'était attendue car on donnait directement la formule, ce qui rendait l'exercice très classique.

Les questions de calcul algébrique étaient un peu redondantes avec les questions de la partie 1. Par contre, la question sur les formules « tableur » a bien montré qu'encore certains candidats ne les maîtrisent pas.

L'exercice 4 était un vrai faux avec justification portant sur des situations variées. Ceci permet d'entraîner les candidats au raisonnement.

La première question sur le losange a révélé la confusion entre propriété directe et propriété réciproque. Même si on ne connaît pas le « cerf-volant », on peut imaginer facilement en traçant deux perpendiculaires que cela ne donne pas forcément un losange. Cette question peu réussie montre bien la difficulté de certains candidats dans la compétence « chercher » devant une situation nouvelle. La deuxième question sur les pourcentages pouvait facilement se faire en prenant un exemple : elle a donc été partiellement réussie. La troisième question a encore bien mis en évidence qu'il est facile de « piéger » certains candidats sur les proportions. Il aurait suffi que ceux-ci prennent un exemple pour se rendre compte de leur erreur.

La quatrième question sur les divisibilités est difficile à démontrer avec « rigueur ». Pour autant, les candidats ont réussi à donner des explications satisfaisantes.

Partie 3

La situation 1 portait sur les décimaux et les fractions. Ces notions qui font l'objet d'un début d'apprentissage en cycle 3, sont particulièrement délicates à enseigner car de nombreux élèves ont des difficultés de compréhension de ces nouveaux nombres. Il est donc indispensable qu'un candidat, futur professeur d'école, maîtrise les ensembles de nombre (naturels, décimaux, rationnels et réels). Quand on pense par exemple que pi est décimal ou quand on démontre que 2 n'est pas un décimal parce qu'il s'écrit aussi $\frac{6}{3}$, comme certains candidats, on ne pourra pas enseigner correctement les décimaux. Les deux premières questions cherchent donc à montrer la connaissance des candidats, à savoir les différences et les liens entre naturels, rationnels et décimaux.

La troisième question cherche à connaître la connaissance des candidats sur des « erreurs basiques » qu'ils rencontreront à propos des décimaux. Elles sont si nombreuses, qu'en connaître une seule, n'était pas une question difficile.

La situation 2 revient pour la 3^e session sur la notion de proportionnalité. Celle-ci a fait l'objet de questions similaires dans les sujets précédents. Les candidats semblent globalement maîtriser les procédures et leurs « appellations ». Cependant le produit en croix continue à être confondu avec « la règle de 3 » et continue à faire partie des attentes du cycle 3 pour certains candidats.

La situation portait sur la notion d'aire qui est, elle aussi, une notion difficile et qui est trop souvent confondue par les élèves avec la notion de périmètre.

L'intérêt de l'activité proposée est qu'elle permettait de discerner les différentes compétences et les différentes difficultés de compréhension des élèves.

La notion de « compétence » est une notion évolutive. Le terme n'est pas encore totalement stabilisé. Ceci a certainement gêné certains candidats. A partir de la session prochaine, les compétences que l'on retrouve dans les nouveaux programmes (de la maternelle à la troisième) sont des compétences disciplinaires dénommées aussi « compétences travaillées », à savoir « chercher, modéliser, représenter, calculer, raisonner, communiquer ». Dans chaque cycle, ces compétences sont éclairées par des « sous compétences » qui diffèrent. Pour autant, elles sont très différentes des « capacités mathématiques tels que diviser ou changer d'unités ».

Pour cette session, on a donc accepté des formulations « de tout type ». Il apparaît cependant que trop de candidats proposent (ou récitent) de trop nombreuses compétences sans vraiment les relier à la situation.

Par exemple, quand Raphaëlle écrit « $1 \text{ cm}^2/2 = 0,5 \text{ cm}^2$ », il est aisé de voir qu'elle exerce les compétences suivantes « calculer et communiquer ».

Quand elle écrit une addition en ligne afin de compter le nombre de triangles, elle exerce beaucoup de compétences autres que « calculer ».

Elle exerce les compétences

- « chercher » par le travail de compréhension de la consigne, etc..
- « raisonner » par le travail de repérage et d'organisation des données etc,
- « modéliser » par la capacité à considérer le triangle comme une nouvelle unité
- « représenter » par le codage des figures

On attend donc d'un candidat qu'il soit en mesure d'analyser une activité a priori pour évaluer les compétences qu'il veut faire travailler et a posteriori les compétences qu'il repère comme acquises ou non par chaque élève au travers de ses productions. L'analyse des erreurs et la remédiation font partie des compétences professionnelles les plus fondamentales.

Il est aussi à noter dans cette situation que la distinction division euclidienne/ division décimale reste très floue pour certains candidats.

Conseils aux candidats pour l'écrit

Le candidat sera vigilant aux nombreux points cités ci-dessous qui sont la source de la plupart des faiblesses repérées dans les copies, au vu de cette session et des sessions antérieures.

Conseils d'ordre général et didactiques

- ✓ Faire une lecture attentive des énoncés
- ✓ Proposer une argumentation concise
- ✓ Avoir l'esprit de synthèse
- ✓ Privilégier la clarté de l'expression écrite
- ✓ S'imposer une grande rigueur dans l'argumentation
- ✓ Privilégier la précision de l'expression
- ✓ Proposer des démonstrations plus convaincantes
- ✓ Avoir du bon sens
- ✓ Avoir de la rigueur scientifique
- ✓ Ne pas proposer de solutions hasardeuses au risque de produire des erreurs grossières qui seront pénalisées
- ✓ Avoir une qualité d'expression écrite irréprochable
- ✓ Bien connaître les contenus des programmes et les attendus didactiques y afférant.

Conseils disciplinaires

- ✓ Manipuler avec aisance les écritures littérales
- ✓ Etre capable de faire des conjectures et des démonstrations algébriques
- ✓ Maîtriser les conversions d'unités
- ✓ Maîtriser les ordres de grandeur et avoir le sens du nombre
- ✓ Maîtriser les fonctions de base du tableur
- ✓ Éviter les contradictions flagrantes
- ✓ Faire des schémas
- ✓ Justifier tous les calculs
- ✓ Bien utiliser tous les types de raisonnements divers (contre exemple, disjonction des cas, absurde...)
- ✓ Avoir de bonnes connaissances logiques

Synthèse

L'épreuve 2016 se caractérise par un sujet plus « formateur » et donc plus intéressant qu'à la session précédente et par voie de conséquence un peu plus difficile.

La valeur des candidats ne peut se juger par une simple comparaison des moyennes. Celles-ci, qui ont baissé entre 2015 et 2016 (d'environ 3 points) n'illustrent pas une baisse du niveau. Nous pensons même que celui-ci s'est plutôt amélioré, mais la comparaison est difficile.

Le niveau de qualité de rédaction attendu par un candidat est élevé que ce soit en termes de maîtrise de la langue, de qualité scientifique mais aussi de qualité de synthèse et de clarté. Ceci fait souvent la différence entre les candidats.

La connaissance des programmes qui semble pourtant être un prérequis pour la partie didactique n'est pas connue par tous les candidats.

Les points qui semblent devoir être approfondis en termes de connaissance par les candidats pour bien réussir l'épreuve sont le domaine des probabilités et le raisonnement au sens large.

La méconnaissance des décimaux et des fractions par trop de candidats nous apparaît comme un « signal d'alerte » car ceux-ci sont en lien direct avec les apprentissages des élèves. Les lacunes connues et récurrentes des élèves entrant en sixième dans ce domaine sont source d'échec pour la poursuite des études au collège. Dans une moindre mesure, il en est de même pour les grandeurs et mesures, et en particulier les notions de périmètre et d'aire dont les attentes changent dans les nouveaux programmes.

L'enseignement des mathématiques à l'école primaire est un enjeu important dans le cursus scolaire. La qualité de l'enseignement des mathématiques conditionne la réussite des élèves bien au-delà de la discipline mathématique. On ne peut donc que se réjouir du travail de préparation l'épreuve de mathématiques de la session 2016, même s'il faudra approfondir encore de nombreux domaines.

Cette année, la dématérialisation de la correction a eu lieu pour la première fois sur le CRPE. Celle-ci a contribué à améliorer encore un peu plus la qualité de la correction en particulier dans la qualité de la sécurisation des notes.

Statistiques de l'écrit et de l'oral

Sur un échantillon de 859 copies

	Total		P1	P2	P3
Moyenne	20,8	Moyenne	6,92	7,37	6,64
Ecart Type	7,81	Ecart Type	3,26	2,66	3,3
Maximum	38,5	Maximum	13	13	14
Médiane	21				
Q1	15				
Q3	26,5				
Minimum	0,5				

La moyenne est de 10,4/20 (13,7/20 en 2015), la médiane est de 10,5 (14,5/20 en 2015), ce qui montre une baisse forte par rapport à la session précédente. Celle-ci s'explique par le contenu du sujet qui est beaucoup plus exigeant, et non par la qualité des candidats.

La meilleure note est 19,25/20

Le premier quartile est 15 en 2016, cela signifie que 25 % des notes ne dépassent pas 7,5/20

Le troisième quartile est 13,25/40, cela signifie que 25 % des notes sont supérieures à 13,25/20

L'écart type est de 3,9/20 (3,8/20 en 2015) ce qui rend le sujet de sélectivité équivalente aux sessions précédentes.

La partie la plus réussie est la partie 2 avec une moyenne de 7,37/13 soit 11,4/20.

La partie la plus discriminante (avec le plus de dispersion) est la partie 1 avec cependant une moyenne de 10,6/20.

La partie 3 (didactique) est la moins bien réussie (comme l'an dernier) avec une moyenne de 6,64/14, soit 9,4/20.

Les questions les mieux réussies sont les suivantes :

Dans la partie 1 : A3 : lecture graphique de courbe

Dans la partie 2 Exercice 1 1a et 1b : lecture graphique de diagramme et Exercice 3 3° : maniement d'une formule

Les questions les moins bien réussies sont les suivantes :

Dans la partie 1, B2 : justification d'une égalité de « Thalès »

Dans la partie 2, EX2 2 et 3 : des calculs de probabilité

Dans la partie 3, EX3 5° : un maniement algébrique de formule

Les questions les plus discriminantes sont les suivantes (rappel ce ne sont pas généralement les moins bien réussies):

Dans la partie 1 A2 : estimation graphique par lecture

Dans la partie 2 Ex1 1c : calcul d'une médiane

Ex3 2° : formule de tableur

Ex 4 1° et 3° confusion losange/ cerf volant et proportion « relative »

Dans la partie 3 Situation 1 1° et 2° compréhension/connaissance des décimaux

Résultats en maths suivant les différents concours

Concours	Ecrit sur 20	Nombre de candidats présents	Nombre d'admissibles	Nombre de postes
3° Externe privé	7,12	60	7	2
Externe privé	9,03	163	63	30
Externe public	10,73	1314	603	340
Langue reg public	9,84	25	18	12
2° interne public	8,29	51	13	8

E. CONGE, IA IPR de Mathématiques

CRPE EXTERNE SPECIAL DE ET EN LANGUE REGIONALE

Ouvert chaque année dans l'académie de Toulouse depuis sa création en 2002 (Arrêté 03-01-2002, JO 05-01-2002), le CRPE spécial externe permet de pourvoir au recrutement de professeurs des écoles de et en langues régionales dans l'enseignement public.

Les lauréats de ce concours seront par conséquent qualifiés pour répondre prioritairement aux nécessités de l'enseignement bilingue français-occitan mais aussi, selon les besoins, pour contribuer à développer d'autres modalités d'enseignement de la langue régionale à l'école.

On notera que la politique académique dans ces domaines se trouve confortée par la loi de refondation de l'Ecole du 8 juillet 2013 qui donne à l'enseignement bilingue français-langue régionale une référence légale et précise le recours possible aux langues et cultures régionales pour l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture (<http://pedagogie.ac-toulouse.fr/langues-vivantes/spip.php?article1204>).

En présentant le concours spécial, les candidats s'engagent tacitement dans une voie spécifique qui demandera d'une part de développer des projets pédagogiques linguistiques et culturels innovants, et d'autre part, de répondre aux nécessités du service par des affectations sur les postes où leur qualification particulière sera sollicitée.

Les candidats ayant bénéficié d'une bourse d'étude régionale pour la formation et la préparation du concours sont soumis à un engagement particulier (<http://www.midipyrenees.fr/Les-bourses-Ensenhar>).

→ Références réglementaires du concours:

Arrêté du 19 avril 2013 NOR: MENH1310119A Article 8 annexe I-B

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027361520>

→ Rappel des épreuves en Langue Régionale

Epreuve écrite d'admissibilité

Commentaire guidé en langue régionale d'un texte en langue régionale et traduction en français d'un passage de ce texte (durée 3 heures, évalué sur 40)

Cette épreuve d'occitan s'ajoute aux deux épreuves d'admissibilité du CRPE public externe.

Epreuve orale d'admission

Entretien en langue régionale avec le jury à partir d'un document sonore ou écrit en langue régionale relatif à la culture ou à la langue concernée (durée 30 min, préparation 30 min, évalué sur 60)

Cette épreuve d'occitan s'ajoute aux deux épreuves d'admission du CRPE public externe.

Des informations détaillées et actualisées concernant les concours sont consultables sur le site internet du ministère :

<http://www.education.gouv.fr/cid73419/epreuves-concours-externe-special.html>

épreuve écrite : OCCITAN

Inscrits: 46; Présents: 25; Admissibles: 18; Nombre de postes offerts: 12

1.1 Commentaire guidé

Le candidat est évalué sur son aptitude à rédiger un commentaire cohérent et clairement articulé comportant une argumentation personnelle à propos du ou des thèmes se dégageant du texte proposé. La correction de la langue, sa précision et sa richesse sont déterminantes dans l'attribution de la note.

Le texte à commenter, « *Frema d'ostau* », était extrait du recueil de nouvelles « *Esquissas per un retrach de l'ombra* » de Magali Bizot paru aux éditions IEO en 2014.

L'auteur, à travers un écrit qui semble autobiographique, aborde la question de l'égalité homme-femme et le combat individuel et collectif des femmes pour être maîtresses de leur destin.

Le titre « *Frema d'ostau* », c'est-à-dire femme d'intérieur, représente une façon ironique, antiphrastique, d'introduire le passage.

La narratrice, issue d'une famille modeste, est devenue par la force des habitudes et des représentations, institutrice en école maternelle. Ce métier l'a passionné toutefois, l'a rendue heureuse et lui a permis à la fois d'exprimer sa créativité et de transmettre aux enfants les valeurs d'égalité de tous les êtres humains.

En s'appuyant sur l'expérience de sa vie, désormais à la retraite, elle dénonce avec caractère les entraves que connaissent les femmes pour choisir et mener leur vie : le poids des traditions familiales, la reproduction des stéréotypes et préjugés portés par la société, l'attitude des hommes à leur égard.

Elle dit aussi son espoir, pourtant déçu, que le combat mené par sa génération porte ses fruits et que les nouvelles générations, loin de tout retour en arrière, n'aient plus à le mener à leur tour. L'extrait s'achève sur une réaffirmation presque incantatoire de ses convictions en matière d'égalité.

Le thème abordé, la place des femmes dans la société et le droit à l'égalité, permettaient de produire assez facilement des développements illustrés d'exemples que ce soit dans le domaine de l'éducation, du monde politique, des religions en France et dans le monde, pour montrer les progrès accomplis mais aussi la persistance de blocages voire de régressions.

La plupart des candidats ont traité le sujet de façon satisfaisante, ont bien compris le sens littéral ou implicite du texte mais on note encore dans plusieurs copies une faiblesse de l'argumentation et un manque de développement des idées avancées.

Sur le plan linguistique, le lexique et les tournures employées étaient riches et les traits provençaux du texte ne présentaient pas de grande difficulté.

Dans la production écrite de certains candidats, on constate encore des négligences dans l'emploi des genres, dans les accords, dans la concordance des temps. Il en est de même pour le code graphique de l'occitan qui, s'il est dans l'ensemble assez bien maîtrisé, comporte des erreurs ou des hésitations qu'il conviendrait de réduire.

Rappel des points de vigilance :

- accord en genre nom-adjectif (notamment lorsque le genre du nom est différent en français et en occitan : un ostal polit)
- place des pronoms (PVV: pronom-verbe-verbe : i pòt aver; que's cau bolegar...)
- doubles consonnes inutiles (açusacion, començar, coneishença, apareisser, dificultat ... contrairement à leurs équivalents français)
- accentuation des verbes au futur : veirem, faretz, (pas d'accent, la voyelle est fermée [e] et non [è])
- emploi du pronom neutre (o sap tot ; qu'ac podem arremarcar)
- le système écrit d'accentuation (à, á, é, è, ò, ó, í, ú)

Rappelons que le commentaire guidé est aussi un exercice de style et que l'on peut difficilement faire l'économie d'une introduction et d'une conclusion.

Enfin, c'est un commentaire, et l'on attend donc des candidats qu'ils proposent quelques développements, à partir de réflexions personnelles, autour du ou des thèmes suggérés par les pistes de travail, en particulier en fin de devoir.

1.2. Traduction

On ne note pas de grands contresens ce qui démontre une bonne compréhension générale du texte. Les traductions ne sont généralement pas éloignées du sens littéral mais des finesses de formulation ne sont pas toujours rendues (*solet salari*: diminutif d'intensité ; *o ai fach* : rôle du pronom neutre « o » ; *qu'èri minora* : lien de causalité)

Traduction proposée

Et choisir ma vie, je l'ai fait autant que j'ai pu. Bien sûr, je n'ai pas pu être/devenir professeur de dessin, comme je le voulais/souhaitais, et comme les professeurs m'y poussaient. Il fallait pour cela partir/aller à Paris. Il n'était aucunement/ Pas question de trousseau pour moi en 67, mais on n'avait guère/ pas beaucoup d'argent, cinq à la maison pour un seul et unique salaire, et puis / et ensuite une fille de 18 ans (toute) seule à Paris... Mon père, si aimable/bon, si militant, si progressiste, refusa de signer, j'étais en effet mineure. Ma famille a reproduit l'histoire, moi aussi, car j'ai rogné les ailes de mon rêve et je suis devenue maîtresse d'école. Comme mon père. Comme ma mère l'aurait voulu. Une chance, j'en fus / j'en ai été heureuse. J'ai pu, en découvrant l'école maternelle, dessiner, peindre, chanter, danser, explorer tout ce que je voulais, voir chaque jour les enfants s'épanouir, s'ouvrir à la beauté, à la curiosité, à la connaissance, à la vie.

J'ai, durant presque 40 ans, donné courage aux petites filles, aux garçons: "Vous êtes les mêmes, vous avez les mêmes droits, les mêmes chances, vous devez les saisir, travailler ensemble pour les faire exister."

Conseils pour la traduction:

- Il peut être conseillé, après plusieurs lectures du texte, de commencer par la traduction avant de rédiger le commentaire. La traduction mobilise en effet une attention particulière qui permettra certainement de s'imprégner en profondeur de la thématique et du style du texte.

- Ne pas laisser de "blanc" : l'absence de traduction compte comme une erreur maximale. Un essai d'interprétation, s'appuyant sur le contexte, sera toujours préférable. Vérifier que la totalité du passage demandé a été traduit.

- Essayer de rester dans la logique textuelle pour déduire le sens de mots éventuellement inconnus ; utiliser la dérivation et les racines connues. Ainsi, on retrouve dans « *agantar* », la racine « *gant* » renvoyant à la main, à la préhension, qui associée au mot « *chança* » signifie « saisir la chance ». « *Mei gents* » arrive après une évocation du milieu familial (*paire, ostau*), il s'agit donc de « mes gens » c'est-à-dire « ma famille ».

1.3. Rappel des critères d'évaluation

Compréhension de l'écrit. A travers les productions du candidat, le jury s'attache à vérifier l'aptitude à :

identifier le sujet ou la **thématique générale** du texte ;

comprendre les événements ou **informations importantes** présents dans le texte.

repérer dans le texte des **informations essentielles** concernant un thème ou une problématique donnés

comprendre les **liens logiques ou chronologiques** entre les informations ou événements relatés dans le texte

comprendre les **motivations et réactions des personnages**, du narrateur ou de l'auteur

-quand elles sont clairement exprimées

-quand elles sont implicites

comprendre les **détails significatifs** du texte : lexicque, déterminants, ...registres de langue, tournures dialectales, ...

percevoir l'**implicite** dans le texte (par exemple le point de vue adopté par l'auteur, les éléments permettant des déductions, les savoirs culturels sous-jacents, le contexte culturel...)

Production écrite

clarté (structuration, syntaxe, style)
précision, nuance, souplesse (lexique, conjugaisons)
utilisation de locutions et tournures idiomatiques
maîtrise du code orthographique
mise en exergue de points marquants pertinents
exposition assez longue d'un point de vue à l'aide d'arguments, de justifications et d'exemples pertinents

D. AGAR, IPR d'occitan

EPREUVES D'ADMISSION

Première épreuve orale : mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat

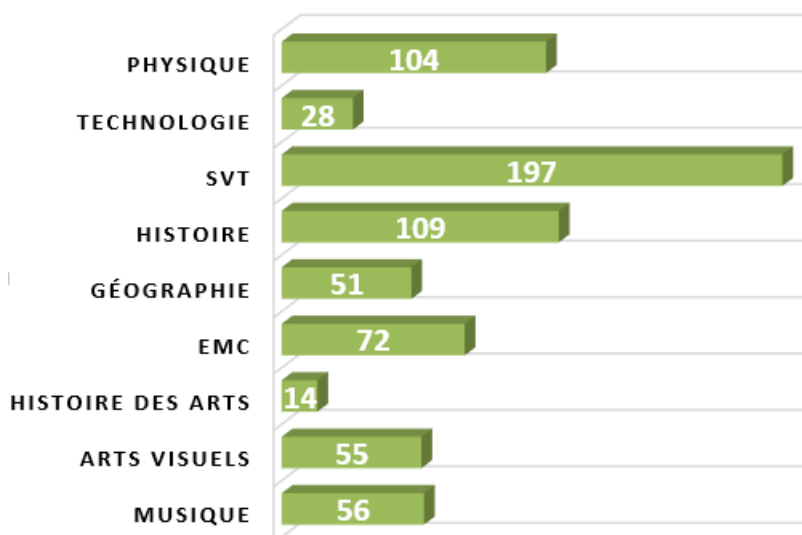
Pour la troisième année, 686 candidats ont été interrogés par 20 commissions composées à l'identique : un Inspecteur de l'Education nationale, un conseiller pédagogique et un professeur du Second degré enseignant la discipline choisie par le candidat pour son dossier.

La répartition des commissions par domaine a été la suivante :

- 2 commissions en musique,
- 1 en art visuel,
- 1 en histoire des arts,
- 2 en Enseignement moral et civique,
- 1 en géographie,
- 3 en histoire,
- 10 en sciences et technologie (6 en sciences et vie de la terre, 1 en technologie, 3 en physique).

La répartition des candidats par domaine d'enseignement a peu évolué par rapport aux années précédentes :

	2014	2015	2016
domaine scientifique	50%	46%	48%
culture humaniste	34%	38%	34%
pratiques artistiques	15%	16%	18%



La répartition par discipline ci-dessus illustre la prépondérance de la SVT et, à un degré moindre de l'Histoire. Le nombre de dossiers en Physique a nettement augmenté. Ces trois disciplines représentant à elles seules 60% des dossiers.

Les notes

686 candidats sur les 704 admissibles ont passé l'épreuve.

La moyenne de l'oral 1 est de 35,16 sur 60, très proche des années précédentes, ce qui constitue une bonne moyenne reflétant la qualité des candidats.

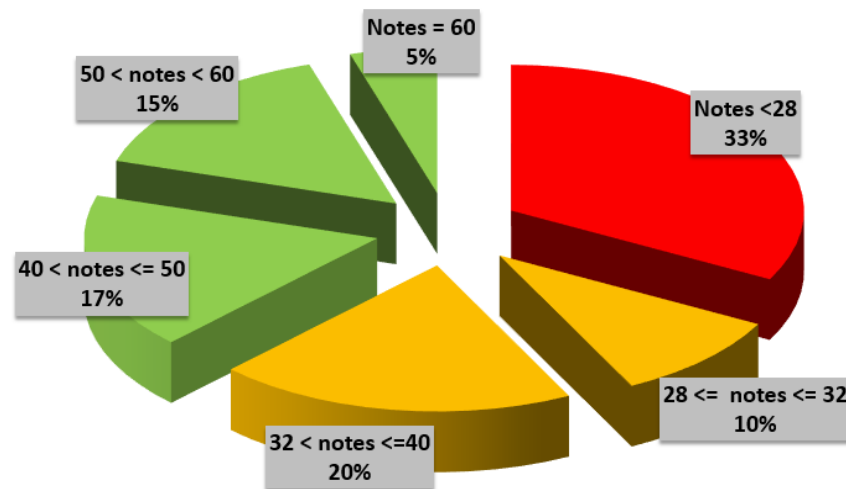
Les résultats font apparaître trois ensembles de candidats :

- Un premier ensemble de très bons candidats, 37 % des présents, notés au-dessus de 40 points (sur 60). 33 candidats ont obtenu la note de 60/60, le jury tient à les féliciter tout particulièrement ;
- Un deuxième ensemble, 30% des présents, notés entre 28 et 40 ;
- Un dernier ensemble de 33 % ayant obtenu une note inférieure à 28.

Concernant ce dernier groupe de candidats, le jury tient à apporter les précisions suivantes : les profils de candidats y sont multiples, toutefois deux types se distinguent :

- Des candidats avec une note inférieure à 10/60 qui reflète une absence totale de maîtrise de cette épreuve orale et/ou une prestation ne laissant pas envisager la prise en charge d'une classe en tant que PES à la rentrée scolaire.

- Des candidats mis en difficulté par la nature d'une épreuve nouvelle, originale, et rarement vécue auparavant qui ne doivent pas pour autant renoncer à se présenter à nouveau au concours.



Etude des dossiers

A l'instar des sessions précédentes, chaque dossier envoyé dans les délais impartis par les candidats a fait l'objet d'une étude approfondie (y compris les documents annexes sur CD Rom). Nous rappelons aux candidats que l'envoi du dossier (dans les délais impartis) est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'oral.

Les services académiques réfléchissent à la possibilité pour les futurs candidats de fournir une clé USB plutôt qu'un CD Rom à partir de la session 2017. Cette information sera portée à la connaissance des candidats ultérieurement.

Chaque commission a procédé à une triple lecture des dossiers des candidats qu'elle allait interroger à l'oral ; lecture approfondie suivie d'un échange entre ses membres sur le contenu du dossier. Les dossiers ne sont pas notés ; la note de cette épreuve correspond uniquement à la prestation du candidat devant la commission.

Concernant l'étude des dossiers ; il est apparu que l'immense majorité des candidats a effectué un important travail en amont tant dans le choix du sujet (recherche sur les données scientifiques, mise en œuvre pédagogique) que dans la rédaction du dossier en tenant compte des remarques formulées dans les précédents rapports de jury et reprises ci-dessous.

Les candidats ont tout d'abord respecté le cadre posé par le texte définissant le concours : dix pages au plus organisées en deux ensembles, une synthèse des fondements scientifiques et la description d'une séquence pédagogique. Certains ont accompagné leur dossier d'un CD Rom.

Concernant ce dernier point, le jury recommande aux futurs candidats de faire preuve de mesure vis-à-vis du contenu du CD Rom. En effet, la capacité de stockage de ce type de support pouvant être particulièrement importante, il ne saurait être question de le « remplir » d'une masse de documents que le jury n'aurait tout simplement pas le temps de lire ou de visionner.

A titre d'exemple, les futurs candidats peuvent présenter :

- ✓ des documents supports ne pouvant figurer dans le dossier (œuvres musicales, vidéos ...)
- ✓ une reproduction de documents figurant dans le dossier (par exemple des œuvres artistiques) afin de faciliter leur lecture,
- ✓ des documents supplémentaires en quantité limitée (par exemple un logiciel pédagogique)

Le jury souhaite porter à la connaissance des (futurs) candidats les quelques observations/recommandations suivantes :

Si l'ensemble des dossiers a fourni une impression très positive au jury, certaines remarques pourront être prises en compte, tout d'abord sur la forme.

- Il est préférable de donner un titre à son dossier et de le faire figurer en première page.
- un sommaire (assorti d'une pagination) est également un élément constitutif du dossier qui permet au lecteur d'y naviguer plus aisément.
- Une bibliographie, en fin de dossier, indique les sources utilisées par le candidat. Sur le fond, c'est-à-dire le contenu, il est recommandé de s'appuyer sur des sources reconnues sur le plan scientifique. Un dossier basé uniquement sur les données du site Wikipédia ne révèle pas un candidat ayant procédé à une recherche approfondie, et que dire des quelques candidats (peu nombreux fort heureusement) ayant procédé à de simples copier-coller de contenus tirés d'internet !!
- Dans certains domaines – histoire des arts, arts visuels – les mêmes œuvres sont présentes dans plusieurs dossiers. Bien entendu, le choix des supports est laissé à l'entière appréciation du candidat ; toutefois, faire preuve d'originalité, se différencier voire surprendre les commissions peut se révéler une option pertinente ... à condition de maîtriser les contenus !
- Enfin, il est attendu d'un candidat au concours de professeur des écoles une syntaxe et une orthographe irréprochables. Les membres des commissions souhaitent alerter les candidats sur ce dernier point car pour certaines commissions la maîtrise orthographique est apparue nettement insuffisante dans un nombre conséquent de dossiers (par exemple 14 dossiers sur 35 étudiés par une commission). Ce n'est pas parce que le dossier n'est pas noté que les candidats ne doivent pas y apporter le soin nécessaire.

L'équilibre entre les deux parties du dossier doit également être respecté. Consacrer entre trois et cinq pages à la synthèse des fondements scientifiques nous semble être un minimum avant d'exposer la transposition didactique et la mise en œuvre au sein d'une séquence pédagogique. Cette dernière n'a pas vocation à être développée entièrement, dans toutes ses dimensions (la taille du dossier ne le permettant pas), par contre la description un peu plus détaillée d'une ou deux séances peut offrir des pistes pour la partie entretien et mettre en relief la capacité du candidat à se projeter dans une classe.

Nous souhaitons également alerter les candidats sur un phénomène nouveau apparu lors de cette session : la reprise à l'identique d'un dossier proposé les années précédentes. Certes, rien n'interdit à un candidat de reprendre son propre dossier (ou celui d'un autre candidat) d'une session à l'autre. Toutefois, nous encourageons les candidats ayant échoué à l'oral à interroger la composition de leur dossier notamment en tenant compte des échanges avec les interrogateurs.

Quant aux candidats – très rares – reprenant tel quel un dossier présenté lors d'une session précédentes par une autre personne, le jury se pose légitimement la question de l'investissement personnel de ce type de candidat et son niveau d'appropriation d'un travail qui n'est pas le sien dans le cadre d'un concours. Cette personne doit s'attendre à ce que la commission qui l'interroge face preuve de pugnacité dans ses questions quant à la maîtrise du contenu du dossier.

L'entretien

Nous rappelons les conditions spécifiques de cet oral : 20 minutes de présentation sans document (note personnelle ou autres) suivies de 40 minutes d'entretien avec les membres de la commission.

Chaque vague de candidats a été accueillie par les inspecteurs coordonnateurs afin de poser le cadre de cet oral notamment la partie présentation du dossier. Il a été précisé aux candidats, conformément au texte régissant le concours, que cette partie de l'entretien s'effectuait sans note et sans support hormis le CD Rom si le candidat en avait fourni un avec le dossier.

Dans ce dernier cas, le candidat devait fournir uniquement un ordinateur capable de lire le CD Rom en possession du jury.

Toutes les commissions ont à nouveau souligné l'excellente préparation de la plupart des candidats pour une épreuve peu évidente : « exposer sans note, durant vingt minutes, le contenu d'un dossier de 10 pages ».

Il apparaît que les candidats qui s'étaient préparés à cette présentation orale de leurs dossiers ont témoigné une plus grande réussite.

Concernant la partie « exposé », les commissions ont apprécié :

- les discours construits, structurés dispensés sans jargon inutile tout en gardant un niveau de langue soutenu ;
- les candidats capables d'analyser et de prendre du recul par rapport à leur travail ;

- les candidats dynamiques dans leur expression orale, respectant le temps imparti. (chaque candidat peut utiliser une montre ou chronomètre)

Chaque candidat doit prendre conscience de l'importance de cette partie de l'épreuve qui constitue le premier contact avec les membres de la commission qui, durant vingt minutes, l'écoute, prennent des notes et se projettent sur le questionnement de l'entretien. Si le jury comprend le stress du candidat et sait faire preuve d'empathie, il juge aussi de sa capacité à surmonter cette situation en contrôlant ses émotions. Faut-il rappeler que le candidat admis connaîtra des situations aussi - voire plus - stressantes dans le cadre de sa fonction de professeur des écoles !

Quelques conseils supplémentaires :

- Eviter de terminer l'exposé par « Voilà, c'est fini » !
- Utiliser l'ordinateur efficacement : ne pas passer quatre minutes (sur les vingt imparties) à chercher un fichier.

Concernant la partie « entretien », les commissions ont apprécié :

- les candidats à l'écoute, capable de rebondir sur les questions et remarques du jury ;
- les candidats qui ont su s'appuyer sur les références (programme, socle) en vigueur pour justifier leurs choix ;
- les candidats qui ont su inscrire en sciences la démarche d'investigation et le socio constructivisme comme éléments de réponse.
- en histoire, une meilleure maîtrise des savoirs scientifiques.

Conclusion

Nous encourageons les futurs candidats à se saisir du présent rapport mais également des rapports des années précédentes. Nous souhaitons terminer sur la question de l'empathie/bienveillance des membres du jury en insistant sur deux points :

- des consignes sont données en ce sens à l'ensemble des membres ; elles sont très largement respectées.
- l'empathie et la bienveillance ne présument en rien de la note que le candidat obtiendra.

Nous reproduisons ci-dessous la remarque d'un membre de jury qui a rejoint le concours lors de la session 2017 : « *J'ai apprécié la bienveillance de toutes les personnes que j'ai croisées. Je pense que tout a été fait pour que ces oraux se passent dans les meilleures conditions pour les candidats. J'espère que cela incitera les candidats reçus à exercer la même bienveillance auprès de leurs élèves.* »

Après avoir mis à disposition des candidats des compte rendus spécifiques en sciences/technologie, histoire/géographie/ICM* dans le rapport de jury 2015, nous proposons pour le présent rapport des compte rendus en éducation musicale et arts visuels.

EDUCATION MUSICALE

Dossiers :

Points négatifs

- Des contenus scientifiques très développés sans réelles connexions avec l'exploitation pédagogique ou au contraire une séquence pédagogique qui se veut exhaustive sans se centrer sur des caractères spécifiques des musiques écoutées.
- Des sujets, pour la très grande majorité, adressés au cycle 3 (la discipline artistique se prête pourtant à tous les cycles).
- Les séquences sont un peu trop formatées et manquent d'invention : la danse pourrait être exploitée davantage sur les musiques populaires, pour appréhender les notions de pulsation et de rythme.
- Les entrées choisies se focalisent sur un choix affectif (un goût particulier du candidat) et rendent difficiles le choix des compétences à développer relativement au programme.
- Les séquences décrites ne mentionnent que très rarement les prolongements en Histoire des arts.
- Peu de propositions autour des activités de création.

Points positifs

- Une lecture du dossier facilitée par un titre de séquence, un sommaire.
- Une attention particulière portée aux exercices d'échauffement vocaux.
- Un souci de guider les écoutes (support écrit).
- Le chant occupe une place importante au sein des apprentissages.
- Un souci d'ouverture sur les thèmes proposés (musiques du monde).
- La plupart des dossiers est accompagnée de CD Rom (exemples musicaux).
- Des séances (ou des extraits de séance) avec les élèves sont enregistrées.

Oral :

Points négatifs

- Incapacité de chanter la chanson proposée à l'apprentissage des élèves.
- Grande difficulté à se décentrer pour envisager une organisation pédagogique différente.
- Imprécision dans le vocabulaire musical utilisé (tempo, pulsation, rythme ...).
- Difficulté à inscrire le genre musical étudié (jazz) dans son contexte historique.

Points positifs

- Contribution de l'EM et du projet présenté à l'Histoire des Arts.
- Inscription du projet dans le PEAC.
- Anticipation des difficultés potentielles et des réponses apportées.
- Connaissance des textes : justification des activités proposées au regard des textes officiels, des compétences développées. Connaissance de la progression des apprentissages du cycle 1 au cycle 3.
- Présentation de l'exposé de façon complémentaire du dossier ; développements supplémentaires apportés. Facilité d'élocution. Clarté du propos. Exposé selon un plan annoncé.
- Fait preuve de connaissances historiques et culturelles qui participent à inscrire le genre musical étudié dans un ensemble plus large.

ARTS VISUELS

Dossiers :

- Grande disparité dans la qualité physique du dossier : de simples feuilles agrafées à des dossiers reliés.
- Niveau orthographique global insuffisant (les coquilles peuvent être acceptées, mais pour certains dossiers la maîtrise orthographique est interrogée, dont 3 de manière alarmante).
- La mise en page (niveau C2i2e) relève du brouillon pour 4 dossiers, altérant les conditions de lecture.
- Des candidats présentent le même dossier que lors d'une session précédente sans y avoir modifié quoi que ce soit.
- Un dossier déjà présenté lors de sessions antérieures a été repris par un autre candidat.
- Peu ou pas de reproductions iconographiques dans plusieurs dossiers ce qui n'en facilite pas la lecture (par contre les images ont été fournies avec le CD d'accompagnement pour 31/35 dossiers).

Contenus scientifiques :

- Certains dossiers balayent de manière panoramique et large une piste thématique sans véritable étude précise d'exemples permettant de dégager une problématique plastique.
- À l'inverse, certains dossiers manquent d'ouverture quant aux propositions faites, et sont resserrés sur un exemple unique.
- Le sens des "fondements scientifiques" et les attentes sous-jacentes ont parfois été mal compris (absence de contenu scientifique lié à l'option choisie).
- Certains sujets reviennent massivement (sur la photographie, le film d'animation) et sont traités de manière relativement générique et stéréotypée, sans véritable problématisation.

Contenus pédagogiques :

- La transposition didactique n'est pas toujours opérée.
- La proposition est souvent mal adaptée au niveau considéré.
- Certains dossiers ne présentent de la séquence que de grandes lignes ne permettant pas d'apprécier pleinement la proposition.
- Les séquences peuvent être présentées de manière descriptive et professionnelle ou à contrario être très narratives, ce qui n'en facilite pas la compréhension.

ORAL

Exposés :

- Exposé souvent limité à la reprise littérale du dossier.
- Quelques attitudes ou postures sont apparues désinvoltes.
- Quelques candidats n'ont pas respecté le temps d'exposé de manière significative.
- Des candidats ont su analyser et prendre du recul par rapport à leur travail.
- Très bonne gestion du temps de parole de la plupart des candidats.

Entretiens :

- L'entretien révèle souvent des références artistiques plaquées et des connaissances limitées à la seule reproduction (lorsque celle-ci a véritablement été étudiée). Il est important que le candidat montre son intérêt pour le domaine et une certaine curiosité.
- Manque de méthodologie dans la lecture d'image.
- La place attribuée à la pratique des élèves est mal perçue, ainsi que le lien entre arts visuels et histoire des arts.
- L'option porte sur l'enseignement du domaine des arts visuels ("enseignement pour le sensible") mais de nombreux candidats dans le cadre de la pluridisciplinarité assujettissent les arts visuels à d'autres objectifs ("enseignement par le sensible").
- Les notions constitutives des différents temps d'apprentissage comme : *phase de verbalisation, transdisciplinarité, prérequis, institutionnalisation, évaluation*, sont évoquées mais les enjeux n'en sont pas compris dans les arts visuels.
- Le P.E.A.C. en cours de mise en œuvre reste un point sensible.
- Postures ouvertes au dialogue d'une majorité de candidats.

C. COMBES-SEZILLE, IEN, Coordonnateur
JL PARMENTELOT, IEN, Coordonnateur
avec la collaboration des membres du jury

Deuxième épreuve orale : entretien à partir d'un dossier

Les épreuves du concours de recrutement de professeurs des écoles session 2016 se sont déroulées selon les indications de l'arrêté du 19 avril 2013 modifié du 30 mai au 10 juin.

L' *Oral 2* comporte deux parties. Chacune d'elles s'appuie sur des contenus et des éléments d'appréciation différents.

La partie 1 traite de l'enseignement de l'éducation physique et sportive ainsi que de la place de celle-ci dans l'éducation à la santé à l'école primaire.

La partie 2 porte sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école.

À travers cet *Oral 2* les membres du jury sont à même d'apprécier :

- un premier niveau de maîtrise des procédés didactiques dans le domaine des activités physiques, sportives et artistiques (APSA) à l'école élémentaire et dans celui des activités physiques et expériences corporelles à l'école maternelle. Pour la session 2016, les références étaient celles des programmes de 2008 ;

- la capacité du candidat à se situer dans un fonctionnement global de l'école (se situer comme futur agent du service public du point de vue de l'éthique, du sens des responsabilités, de l'engagement professionnel) et à percevoir le rôle particulier du professeur des écoles lorsqu'il est en relation avec les partenaires de l'école ;

- les connaissances du candidat sur le système éducatif français et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains) mais sans omettre la perspective avec le collège (cycle 3, Socle commun,...).

- la capacité du candidat à connaître les valeurs portées par son futur métier, dont les valeurs de la République.

L'épreuve de l' *Oral 2* consiste à traiter successivement un sujet d'EPS puis un sujet sur une situation professionnelle selon deux modalités que les candidats devront enchaîner : un exposé puis un entretien.

Concernant l'EPS le candidat expose pendant 10 minutes maximum puis suit 20 minutes d'entretien. Concernant la situation professionnelle à partir d'un dossier, le candidat expose pendant 15 minutes maximum puis enchaîne avec un entretien de 30 minutes.

L' *Oral 2* devant le jury dure donc 1h 15 mn. C'est une épreuve longue qui nécessite une attention soutenue.

Le sujet relatif à l'EPS est noté globalement sur 40 points. Le sujet sur la situation professionnelle est noté sur les deux parties : 20 points pour l'exposé, 40 points pour l'entretien.

L'ensemble de l'épreuve de l' *Oral 2* est notée sur 100 points.

Préalablement aux épreuves orales, les candidats ont trois heures de préparation avec les deux sujets.

Les commissions :

Pour la session 2016, 19 commissions ont été constituées. Ces commissions comportent 3 membres : une inspectrice ou un inspecteur de l'éducation nationale, une conseillère ou un conseiller pédagogique avec une valence en éducation physique et sportive, un(e) professeur(e) d'éducation physique et sportive du second degré. Tous les départements de l'académie sont représentés dans les commissions qui doivent aussi répondre à une exigence de mixité afin de respecter la parité dans le jury. Au moment de leur constitution et lors des épreuves il est tenu compte de l'impératif respect de

la neutralité des membres du jury. C'est pourquoi, certaines commissions ont été momentanément modifiées pour éviter qu'un de ses membres n'interroge un candidat connu par ailleurs. On notera également que les membres des commissions ne connaissent pas pour quel concours les candidats se présentent devant eux.

Partie 1

Concernant la première partie en EPS : Les sujets sont formulés sur une page unique et questionnent le candidat dans les trois champs didactique, pédagogique et institutionnel. Ils se réfèrent à une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice. Ils peuvent aussi se rapporter à une progression au sein d'un cycle d'activité. Pour la session 2016, quatre APSA ont été retenues :

- Les jeux sportifs collectifs avec les thématiques de la balle ovale et du rugby.
- Les activités aquatiques avec des thématiques sur la propulsion, l'équilibre, l'immersion.
- Les activités gymniques avec les thématiques de suspension et d'équilibration.
- Les activités d'orientation.

Tout en n'attendant pas des candidats un niveau de spécialiste de la discipline, il s'est agi, à travers leur prestation, de vérifier un niveau de maîtrise exigible d'un Professeur des écoles polyvalent.

Les sujets sont apparus souvent ouverts et permettant aux candidats de faire des choix, des propositions pédagogiques précises.

Ils ont globalement permis des questions sur les temps d'activité des élèves, la différenciation, les modalités de mise en œuvre des séances, la sécurité.

Les sujets sur la maternelle se sont révélés relativement discriminants : on note toujours des difficultés pour certains candidats à appréhender les capacités motrices des très jeunes enfants (des exemples relevés montrent quelquefois des réponses motrices relevant pratiquement d'un début de cycle 3, que ce soit en activité gymnique ou en jeux collectifs). On relève également des difficultés à mettre en œuvre des activités physiques en PS et MS (organisation pédagogique, place et rôle du maître, sécurité).

Ces points étaient déjà notés dans les rapports de jury du CRPE de la session 2015.

Les activités d'orientation, nouvelles dans le cadre du concours, ont souvent été perçues comme intéressantes mais difficiles à traiter car l'activité physique pouvait apparaître aux candidats comme secondaire.

Néanmoins, ces sujets ont été bien réussis par les candidats et ont été in fine assez peu discriminants.

Les activités gymniques ont été perçues comme très difficiles et souvent mal appréhendées notamment au niveau de la sécurité des élèves et de l'organisation pédagogique (place du maître et éventuellement des autres adultes, temps réel de l'activité motrice).

Pourtant cette APSA convient particulièrement à des sujets portant sur les classes maternelles.

La natation a induit des difficultés ; cela interroge car il s'agit d'une activité obligatoire, très transversale dans les trois cycles de l'école primaire.

Le sujet portant sur **l'activité rugby**, comme l'année dernière, a causé des difficultés. Lors de cette session, le sujet portait sur l'acceptation du contact induit par cette APSA. Le travail sur le contact et les alternatives au plaquage n'ont quelquefois pas été traités.

Les candidats n'ayant pas réussi cette épreuve ont montré une méconnaissance des contenus et des programmes (les programmes de maternelle 2015 devaient être connus car en vigueur à la date du concours).

Ils ont eu des difficultés à se projeter dans une réelle situation de classe et sont restés peu précis quand les membres du jury ont posé des questions dans un cadre scolaire réel.

Quelquefois, la mise en œuvre pédagogique a pu mettre en danger les élèves (notamment dans les séances de natation).

Des confusions ont eu lieu dans le traitement de certains sujets : séances de luttes (opposition individuelle) au lieu de jeux collectifs sans ballon, situations directes d'immersion alors que le sujet faisait référence à des élèves qui ont des difficultés à s'immerger.

Certains exposés ont été très courts (de l'ordre de 3 ou 4 minutes).

Enfin, dans quelques cas, peu nombreux, le candidat s'est montré absent, désinvolte, attitude bien sûr incompatible avec une situation d'entretien.

À contrario, les candidats ayant réussi cette première partie de l'oral 2 montrent une bonne connaissance des différentes APSA et de leurs différentes caractéristiques. Ils se projettent sur des situations réelles et prennent en compte les différents publics d'élèves, notamment les élèves de cycle 1 (connaissances des capacités motrices des jeunes élèves). Il y a cohérence entre la situation de référence et les activités mises en œuvre et les difficultés d'apprentissage liées à l'activité sont repérées et traitées. Ils se projettent aisément sur les séances tant du point de vue organisationnel (gestion de l'espace, des groupes ou ateliers, place du maître...) que dans les progressions mises en place. La sécurité est un point qui est abordé de manière pragmatique, en lien avec la nature de l'activité, l'âge des élèves, les contraintes matérielles. Les liens entre les connaissances théoriques et la mise en œuvre des séances est effectif. L'aspect affectif pour certaines APSA est pris en compte, notamment pour les très jeunes élèves.

Partie 2

La seconde partie porte sur une situation professionnelle. Les sujets sont développés sur 5 pages maximum, hors page de garde. Ils comportent un extrait signifiant de texte officiel, un extrait de document de référence à caractère pédagogique, un texte de type recherche et/ou un texte grand public.

La problématique proposée dans le dossier doit permettre au candidat d'exprimer sa connaissance du fonctionnement général de l'école, tout en s'y projetant avec ses connaissances et ses valeurs.

Pour la session 2016, dix-huit thématiques ont été déclinées dans les sujets :

- le numérique à l'école ;
- le travail personnel de l'élève ;
- les relations école-famille et les parents à l'école ;
- l'égalité filles-garçons ;
- la continuité des parcours et le redoublement ;
- la difficulté scolaire et sa prise en compte par l'école ;
- l'autorité et la gestion de classe ;
- l'éducation aux médias ;
- la gestion de l'hétérogénéité des élèves et la prise en compte des inégalités scolaires et sociales ;
- l'évaluation au service des apprentissages ;
- l'école inclusive ;
- le climat scolaire et particulièrement la lutte contre le harcèlement ;
- les pratiques culturelles et artistiques à l'école ;
- l'interdisciplinarité ;
- l'enseignement moral et civique ;
- les enjeux de la première scolarisation ;
- les liaisons maternelle-élémentaire et école-collège ;
- l'éthique du professeur et le développement de l'estime de soi.

De manière générale, les candidats ont su repérer la thématique des sujets proposés. Comme les années passées, les sujets abordant la maternelle ont été, dans la plupart des cas, traités avec difficulté, montrant une méconnaissance du développement de l'enfant à cet âge et des problématiques caractéristiques de ce niveau d'enseignement : évaluation positive, rôle des parents, bienveillance, jeu et apprentissage... De la même manière, les sujets sur l'accueil et la scolarisation des élèves à besoins particuliers ont été abordés de manière très contrastée témoignant de connaissances et positionnements divers sur le cadre de la Loi et les enjeux scolaires et humains. Les thématiques autour de l'EMC et le questionnement autour des valeurs de la République ont souvent départagé les candidats lorsque ces questions étaient développées de manière complémentaire sur les principes et les pratiques ou de manière exclusivement théorique.

Beaucoup d candidats ont perçu quels étaient les enjeux et la problématique du sujet proposé à travers les documents et en s'aidant des questions posées. Les meilleurs ont fait preuve de

connaissances larges du sujet proposé, l'insérant tant dans l'histoire que dans l'actualité du système éducatif. Plusieurs néanmoins n'ont pas su, ou ont su très partiellement, prendre la mesure de la thématique à développer. Cela s'est particulièrement vu pour celles ou ceux qui se sont enfermés, lors de l'exposé, dans une reprise des documents sous forme de paraphrases.

Les prestations des candidats ont été contrastées. Les commissions ont trouvé de très bons candidats visiblement très bien préparés, traitant le sujet de manière synthétique en s'appuyant sur une analyse pertinente des documents et en élargissant leur propos à des exemples concrets en référence, justifiée mais aussi dosée, au référentiel de compétences d'un professeur des écoles. Un certain nombre, étonnamment lorsqu'on se réfère aux précédents conseils des rapports de jury, n'a guère tiré profit du sujet dans l'exposé comme lors de l'entretien. Quelques-uns, rares heureusement, n'avaient a priori pas leur place dans un concours d'enseignement au vu de leur infime connaissance de l'école, de leur difficulté relationnelle ou de leur posture « libérale » (pas d'obligation de mettre en œuvre les programmes, vision consumériste du partenariat, pratiques élitistes et sélectives).

Les connaissances des candidats :

Du point de vue des connaissances, les meilleurs candidats ont fait preuve de connaissances générales sur le système qui ont favorisé leur réflexion, qu'elles soient contextualisées vis-à-vis de l'actualité (la gestion des parcours scolaires, la réforme du collège, l'évaluation) ou qu'elles aient apporté un éclairage complémentaire au sujet traité (connaissance de recherches sur des sujets tels que le redoublement, la scolarisation des jeunes enfants ou la construction des inégalités scolaires). Plusieurs candidats ont par ailleurs développé, avec pertinence, des approches sociologiques sur quelques-uns des sujets proposés.

Par contre, le manque de connaissances a été flagrant pour plusieurs candidats qui répondent de manière erronée à des questions de pratique, montrant une conception surannée de l'enseignement ou une vision caricaturale des familles.

Comme les années passées, les jurys se sont interrogés sur la préparation et les motivations de certains candidats se destinant au professorat des écoles et qui confondent constamment premier et second degré ou qui se réfèrent à des situations du passé de leur vécu d'école.

Dans l'ensemble, les thématiques ayant trait à la pratique sont celles qui ont été les mieux abordées (l'évaluation, l'autorité, la différenciation pédagogique, les parcours scolaires). Par contre, celles traitant de problématiques plus étendues (la liaison école-collège, le climat scolaire, l'école inclusive, l'éthique du professeur) ont été traitées de manière contrastées. Certains candidats ont montré ici des aptitudes à un champ large de compétences d'autres non.

Le registre de communication et l'attitude des candidats :

Comme son nom l'indique, l'*Oral 2* doit permettre aux candidats de faire preuve de leurs qualités de communication. Il est à rappeler que les membres des commissions sont attentifs au registre de la communication verbale et non verbale des candidats.

Dans leur majorité, les candidats ont intégré qu'ils passent une épreuve orale d'un concours ; malgré la pression qui s'exerce sur eux, la plupart reste dans un registre adéquat.

Comme les années précédentes, certains ont montré une aisance dans leur relation avec les membres du jury (regard et pauses ponctuant le discours, mise en perspective des propos de l'exposé avec l'entretien, usage des notes comme aide au discours, argumentation dans les prises de position), d'autres n'ont pu éviter les hésitations, les tics de langage, l'emploi d'expressions connotées, ou relâchées.

Encore cette année des candidats ont fait preuve d'une attitude fermée en se retranchant dans une posture de timidité ou à l'inverse dans des signes manifestes d'irritation suite aux questions des membres des commissions qui visaient à faire justifier, préciser, expliquer les propos des exposés. Ces compétences de communication dont un enseignant doit faire preuve ont fait défaut chez un nombre important de candidats qui, ne maîtrisant pas le sujet proposé, n'ont pu distancier leur propos et se sont trouvés en difficulté. Cela a pu leur être préjudiciable.

L'exposé :

L'exposé différencie d'emblée les candidats.

Certains n'ont pas utilisé tout le temps imparti à cette partie de l'épreuve, d'autres ont perdu du temps dans une présentation très formatée des textes du sujet, d'autres encore ont traité de manière déséquilibrée les questions posées.

Parfois, le manque de connaissance vis-à-vis du thème du sujet a amené les candidats à faire des propositions peu convaincantes, sans problématique, allusives, sans ancrage avec une expérience contextualisée. Certaines prestations ont montré rapidement que les candidats n'avaient pas compris correctement l'économie d'ensemble du sujet, amenant à ne développer qu'une partie de la problématique posée. On a pu regretter également une lecture littérale et monotone des notes sans prise en compte de la relation avec le jury.

Pour d'autres candidats, l'exposé était structuré, problématisé et bien argumenté. Un plan annoncé et tenu, prenant appui sur les textes avec un début d'analyse a permis de répondre aux questions formulées dans le sujet. Il a été apprécié que les textes aient été mis en relation de manière claire avec un élargissement sur le plan pédagogique ou sur d'autres expériences. Parfois, un plan d'exposé éloigné de l'ordre des questions a été proposé ; cela s'est avéré pertinent lorsque les éléments de réponse attendus ont été néanmoins pris en compte. Les meilleurs candidats ont fait preuve d'une connaissance élargie et approfondie du thème, illustrée avec des exemples précis et des prises de position témoignant d'une disposition pour agir.

Cette année encore, les commissions ont pu percevoir que des candidats s'étaient préparés efficacement à la méthodologie de l'exposé, articulant analyse des textes, exemples personnels, mise en perspective au-delà du sujet même, gestion du temps et relation avec le jury ; d'autres non.

L'entretien :

Là encore, des différences notables ont été observées par les membres des commissions.

Forts de qualités d'écoute et de réflexion, les meilleurs candidats ont su se positionner lors des questions posées. L'entretien s'est alors révélé vivant et constructif avec des candidats impliqués et argumentant leurs prises de position. Des exemples concrets et appropriés ont permis d'étendre le champ d'investigation du sujet. Plusieurs candidats ont témoigné d'une capacité de distanciation et d'ouverture en inscrivant leurs réponses dans le domaine théorique ainsi qu'une prise en compte de l'actualité du système éducatif.

A contrario, des candidats ont répondu de manière allusive, trop brève, sans développement, donnant à l'entretien une tournure laborieuse. D'autres, souvent, ont montré une vision erronée du système éducatif et n'ont pas interrogé le vécu qu'ils ont évoqué. Dans ces cas, le positionnement professionnel a été très limité, superficiel et les questions du jury n'ont trouvé guère de résonance.

Les valeurs de la République :

Les membres des commissions avaient à questionner les candidats sur la laïcité et les valeurs de la République. Si cela n'est fait dans la partie de l'*Ora* 2 concernant l'EPS, c'est souvent au cours de cette seconde partie de l'épreuve que cette dimension a été abordée, tout en n'en faisant pas une épreuve spécifique. Les commissions ont pour consigne d'éviter le questionnement théorique pour faire émerger l'analyse, la réflexion et surtout les propositions pratiques de citoyenneté à l'école mettant en œuvre les valeurs et principes du vivre ensemble et l'application des principes fondamentaux de la République dans l'établissement et la vie scolaire.

Rares ont été les candidats à ne pas connaître la Charte de la Laïcité ou l'existence de l'enseignement moral et civique comme ceux qui ont témoigné de valeurs peu compatibles avec celles qu'on attend d'un fonctionnaire d'État. D'autres ont mis en avant une posture non conforme vis-à-vis des valeurs et principes ou des connaissances très superficielles ne leur permettant pas de se positionner clairement.

A l'opposé, et heureusement en grand nombre, des candidats ont fait montre d'un discours engagé avec des prises de position adaptées aux questions posées et une réflexion étayée sur des pratiques pertinentes.

Il est utile ici de rappeler aux candidats que leur futur métier dépasse les simples compétences disciplinaires et affirme un rôle éducatif, une dimension civique, y compris dans le domaine numérique.

Pierre ORTALA, IEN, Coordonnateur Oral 2 partie 1
Jean-Marc CHAUSSARD, IEN, Coordonnateur Oral 2 partie 2

épreuve orale en occitan

Admissibles: 18; Présents : 17 ; Admis: 12

Il s'agit d'évaluer l'aptitude du candidat à comprendre des documents en occitan, à rendre compte clairement de cette compréhension au cours d'une production orale en continu puis à participer à un échange oral en interaction avec les membres de la commission.

La partie de présentation du document (expression orale en continu) permet d'évaluer à la fois les capacités de reformulation et d'argumentation, d'apprécier l'aisance et la richesse de la langue parlée, mais aussi l'aptitude du candidat à bâtir un propos structuré.

Dans un deuxième temps, l'entretien avec le jury consiste en une production orale en interaction, prenant appui sur l'exposé du candidat et sur les documents proposés.

La lecture oralisée d'une dizaine de lignes de texte est également demandée aux candidats ainsi que la traduction en français des passages choisis, l'un en gascon, l'autre en languedocien.

Le niveau de la langue se juge à la richesse du vocabulaire personnel disponible, à l'emploi spontané et pertinent d'idiomatismes, à la correction et à la souplesse de la syntaxe.

Les deux parties de l'épreuve permettent aussi d'évaluer le degré de compréhension des documents proposés.

Lors de cette épreuve orale, sont également pris en compte les aspects pragmatiques de la communication : posture du locuteur, intonation et expressivité, clarté du propos, capacité à mobiliser l'attention et l'intérêt de l'interlocuteur, ...

Chaque sujet est composé de deux ou trois textes, souvent de nature et de genre différents (article de presse, texte documentaire, extrait de poème ou chanson, ...) portant sur un même thème, complétés par des éléments iconographiques et comprenant des passages en occitan gascon et en occitan languedocien. Il est en effet attendu des candidats qu'ils aient une compréhension convenable de ces deux variantes en usage dans l'académie. Pour ce qui concerne la production orale, rappelons que les candidats ont le choix de la variante qu'ils souhaitent utiliser. On essaiera toutefois, dans l'essentiel du propos, d'utiliser une langue de communication évitant les localismes et permettant ainsi un échange aisé avec l'interlocuteur.

Les sujets proposés aux candidats à cette session étaient les suivants :

- *Cambiaments climatics : Las castròfas climaticas tuan 30 000 personas per an ; Miami e la Nòva Orleans jos las aigas ; Bastir en zòna inundabla ; Accions tau climat : Estats mèns las vilas tanben.*
- *L'engatjament : Lançament de la granda quista de la Crotz Roja francesa ; Cultura : que cèrcan benevòles tau Carnaval bearnés ; Demandan uèch meses de preson per l'escrivan Erri de Luca.*
- *Consummacion de proximitat : Minjar locau entà l'environment ; La Topina, convivialitat occitana ; Alimentacion de proximitat : per demesir las crisis ?*
- *Jòcs taurins : La corsa landesa : qu'ei vertadèrament espectacular ! ; Una novèla manifestacion per l'abolicion de la tauromaquia retarda una corrida a Carcassona.*

2.1 Présentation du sujet (parler en continu)

La thématique générale des sujets a toujours été correctement appréhendée, les textes bien mis en relation et la plupart des candidats a aussi relevé et commenté des détails significatifs. En revanche, les photos, présentes dans tous les documents proposés, ont été inégalement commentées ou utilisées. Si le lexique et les tournures du document peuvent être réutilisés avec profit, la paraphrase systématique est toutefois à bannir et il convient de faire preuve d'un bagage d'éléments lexicaux et syntaxiques personnels. On note à cette session une bonne fluidité du discours chez la majorité des candidats et un niveau de maîtrise linguistique satisfaisant ou très satisfaisant.

Les progrès constatés lors des dernières sessions ont été confirmés quant à la structuration de la présentation. On peut toutefois attirer l'attention sur le soin qu'il convient d'apporter à la conclusion de l'exposé (opinion personnelle, proposition d'élargissement du sujet, ...)

2.2 Prendre part à une conversation

Les questions du jury permettent au candidat d'apporter des précisions sur sa présentation et sont de nature à provoquer une expression plus personnelle, à vérifier le degré d'autonomie et de culture générale. Rappelons toutefois que ce ne sont pas les connaissances fines liées au sujet abordé par les documents qui sont d'abord évaluées mais bien les compétences linguistiques mises en oeuvre. Le document n'est pas dans cet exercice un objet d'étude spécialisée mais un support permettant de créer une véritable situation de communication.

Le jury a noté une réelle vivacité dans l'apport de réponses et une bonne fluidité du discours pour la grande majorité des candidats.

L'argumentation déployée est toujours effective mais reste pour certains assez faible en terme de contenu. Il faut s'exercer à repérer les idées essentielles, les points forts, des documents proposés. Il faut par ailleurs s'entraîner à développer avec l'aide par exemple d'outils linguistiques inducteurs (*se pòt pensar que, semblariá que, es vertat mas d'un autre latz, en revenja, poiriam apondre que, a mon vejaire, aquerò que'ns pòt hèr pensar a, ...*).

Lors de l'entretien, certains candidats abordent des questions d'ordre pédagogique ou didactique en lien avec les thématiques des documents. Il n'y a pas de demande expresse du jury en ce sens mais ces observations sont les bienvenues. Il faut toutefois veiller à la pertinence du discours tenu dans le domaine de l'enseignement des langues vivantes. Les places respectives données aux activités orales et écrites doivent en particulier être travaillées, approfondies, l'oral étant toujours premier dans le processus d'appropriation linguistique.

Observations et conseils généraux à l'attention des futurs candidats

Outre les conseils mentionnés plus haut, il est utile de rappeler que la double épreuve écrite (commentaire guidé et traduction) ainsi que l'épreuve orale (parler en continu et en interaction) ont pour objectif principal d'évaluer les compétences en occitan des candidats en référence au niveau C1 du cadre européen commun de référence pour les langues. Cette qualité de langue attendue ne doit pas étonner puisque les lauréats auront à enseigner l'occitan et en occitan à l'école primaire, et donc à l'utiliser comme langue principale de communication dans des situations très variées demandant spontanéité et aisance de maniement. Ils seront souvent pour leurs élèves, la principale référence linguistique et doivent à ce titre avoir conscience de leur rôle déterminant dans le bon apprentissage de la langue occitane par les enfants qui leur seront confiés.

Les traductions demandées permettent aux candidats de montrer qu'ils comprennent avec précision et qu'ils sont capables de rendre en français, avec la même précision, la teneur du texte occitan.

Dans le commentaire, la richesse de la langue utilisée (lexicale, grammaticale, l'emploi de locutions par exemple) est un élément important pris en compte dans l'évaluation. Le candidat doit donc montrer qu'il connaît des expressions, des tournures idiomatiques et qu'il sait les employer à bon escient. De même pour les adjectifs, déterminants, synonymes et autres éléments qui font qu'une langue est nuancée et d'une lecture ou d'une écoute aisées.

Les épreuves d'occitan sont aussi l'occasion de mobiliser des connaissances dans le domaine de la culture occitane : histoire, littérature, musique, création contemporaine, tradition orale, ... autant d'entrées permettant d'illustrer, à l'oral comme à l'écrit, les propos des candidats. Les thèmes abordés dans les sujets des épreuves se prêtent à une mise en relation de leur caractère général ou universel et des singularités occitanes à travers lesquelles ils peuvent s'exprimer.

Pour les questions de maîtrise et correction linguistiques, on peut conseiller les ressources suivantes :

- "Ressources pour les enseignants" du dossier "Enseignement bilingue" sur le site Canopé de Midi- Pyrénées (<http://www.cndp.fr/crdp-toulouse/> dossiers thématiques-occitan, langue et culture) et plus particulièrement à "QUALQUES PUNTS DE GRAMATICA a partir de decas frequentas degudas a d'interferéncias amb lo francés" http://www.cndp.fr/crdp-toulouse/IMG/pdf/gramatica_occitan.pdf
- Le "Diccionari ortografic, gramatical e morfologic de l'occitan" de Josiana Ubaud - Edicions Trabucaire 2011- est aussi un outil de référence très utile, notamment pour ce qui est du lexique savant ou semi-savant. Pour le lexique populaire qui connaît des formes plus variées, les

préconisations de l'auteur peuvent s'adapter facilement aux différentes variétés d'occitan.

- Plusieurs outils en ligne sont également à connaître et à utiliser:
 - *Congrès permanent de la lenga occitana* <http://locongres.org/>
Ce site propose un « Dico d'oc » français-occitan, multidictionnaire modulable composé de plusieurs variétés de langue, ainsi qu'un « Basic ».
 - *Acadèmia occitana, consistòri del gai saber*, <http://www.academiaoccitana.eu/>
On notera particulièrement à la rubrique « L'occitan uèi » les apports concernant le lexique et les mots invariables. Un dictionnaire occitan-français de 30 000 mots est aussi accessible : <http://www.academiaoccitana.eu/diccionari/DGLO.pdf>
- S'agissant des variations de l'occitan, leur connaissance est demandée non pas du point de vue de l'étude linguistique mais pour une compréhension pragmatique des textes proposés. Pour cela, les grands traits qui caractérisent le gascon et le languedocien, voire d'autres variantes, doivent être connus.
On peut se reporter par exemple au dossier « *L'occitan, une langue, une histoire, une littérature* » de l'Université Montpellier 3-Université Ouverte des Humanités :
<http://www.univ-montp3.fr/uoh/occitan/> (Une langue > Origine, espace et dialectes)
Bien entendu, un des entraînements à l'acquisition de cette compétence consiste à lire des écrits littéraires ou informatifs dans différentes variantes de façon à acquérir des automatismes de compréhension.
Notons que le développement récent de la presse et de divers médias en ligne en occitan facilite l'accès à des supports socialisés permettant de s'exercer à la compréhension de documents sonores ou écrits issus de l'ensemble de l'espace occitan.
Signalons aussi comme outils d'entraînement dans ce domaine:
 - les manuels scolaires en version languedocienne et gasconne (Sciences, Mathématiques, ...)
 - les albums jeunesse édités par le CAP'ÒC en plusieurs versions, notamment les contes en ligne. <http://crdp.ac-bordeaux.fr/capoc/>
- L'ouvrage « *Chercheurs d'oc* » édité par le CRDP de Midi-Pyrénées donne une vision synthétique des traits essentiels de la culture occitane.

Pour conclure, nous réitérons les conseils suivants afin que les candidats approfondissent leur aptitude à la communication en occitan, notamment leurs compétences de production, ainsi que leur connaissance de la culture occitane:

- **Lire des œuvres littéraires** et des articles en occitan (enrichissement du lexique et de la syntaxe, compréhension des variantes, ...).
- Traduire de courts textes du français à l'occitan (et faire vérifier la traduction),
- **Écouter des émissions** de télévision, de radio, sur internet..., (permet aussi d'enrichir les connaissances culturelles)
- Pratiquer la conversation en occitan fréquemment, le plus possible avec des locuteurs confirmés,
- **Consulter les outils de correction de la langue** (dictionnaires bilingues, orthographiques, grammaires, ...).

Enfin, ne pas oublier qu'un renforcement spécifique en langue occitane est toujours possible auprès de divers organismes assurant des cours intensifs ou des stages. (<http://espe.univ-toulouse.fr/> ; <http://w3.letmod.univ-tlse2.fr/occitan/> ; www.cfpoc.net/ ; www.aprenemlloccitan.com/ ; www.lengaviva.com/ ; <http://eoe-oc.org/> ; <http://alfossat.wordpress.com/>)

*

* *

Le CRPE reste un concours exigeant et demande que **toutes les épreuves** soient préparées avec rigueur. C'est dans ces conditions que les connaissances en langue et culture occitanes, grâce aux épreuves correspondantes du CRPE spécial, pourront être pleinement valorisées.

D. AGAR, IPR d'occitan